



DIRECTION GENERALE
DIVISION ACHATS, MOYENS ET PATRIMOINE.
DIRECTION ACHAT ET EXECUTION
Réf: AT/DG/DAMP/DAE/49 /2022

Alger, le : 03 FEV. 2022

À MADAME LA GERANTE DE LA SOCIETE MICRO SYSTEM BLIDA

Sise : 35 Rue MAHDAOUI AEK EL AFFROUN Blida

OBJET : MISE EN DEMEURE

Réf.

Contrat à Commandes N°AT/DG/DAM/C03/2019
Bon de Commande N°10/DAGC/2022 du 13/01/2022

En vue de votre engagement envers notre entreprise à fournir les Consommables pour Imprimantes Lexmark, où vous êtes titulaire du contrat à commandes cité en référence portant sur l'Acquisition de consommables pour Imprimantes LEXMARK, qui vous a été notifié en date du 11/02/2019.

Et suite au retard enregistré, lors de la livraison de la fourniture restante objet du bon de commande N°10/DAGC/2022 notifié le : 17/01/2022, qui dépasse les (17) dix-sept jours depuis le 18/01/2022 date limite de livraison à ce jour.

Votre entreprise **MICRO SYSTEME BLIDA** sise 35 Rue MAHDAOUI AEK EL AFFROUN Blida, inscrite au registre de commerce N°97 A 4010104 est mise en demeure de prendre toutes les dispositions nécessaires pour honorer ses engagements vis-à-vis d'Algérie Télécom quant à la livraison de la totalité de la fourniture objet du bon de commande en question.

Faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure dans un délai de (08) Huit jours, et sans préjudice des autres recours qu'Algérie Télécom détient au titre du marché, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur.

Salutations.

Directeur Achats et
Exécution P/I
Yakoub MESBAHI

